

ARMES ET MUNITIONS

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE POUR LES PARTICULIERS

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE DETENTION

- Copie justificatif d'identité en cours de validité
- Copie justificatif de domicile (facture liée au logement, attestation assurance habitation ou quittance loyer)
OU
- Copies justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité + attestation d'hébergement
- Extrait d'acte de naissance récent avec mentions marginales de moins de 3 mois (avec traduction des noms et prénoms des parents si vous êtes né hors de France)
- Copie Licence sportive de la fédération de tir en cours de validité complétée et signée par le médecin
- Avis favorable original délivrée par la fédération de tir
- Copie carnet de tir indiquant la date de 3 séances contrôlées de pratique, espacée de 2 mois, comptabilisées dans les douze mois précédant la demande
- Copie justificatif de possession d'un coffre-fort au domicile pour la conservation des armes (facture, photographie ou attestation sur l'honneur)
- Demande remplie lisiblement et signée faisant connaître le nombre des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros
- Dépôt des armes chez un armurier catégorie B si l'autorisation de détention est caduque

Sous-préfecture de Bergerac
16 Place Gambetta BP 825
24108 Bergerac Cedex

Les services de la sous-préfecture sont également joignables :

- par téléphone au 05 47 24 16 18
- par courriel à l'adresse dédiée : sp-armes-bergerac@dordogne.gouv.fr

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette nouvelle organisation.

La préfète



Anne-Gaëlle BAUDOUIN CLEPC